

## SEANCE DU 20 AVRIL 2021

Le vingt avril deux mil vingt-et-un à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de LA CHAPELLE-BATON se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur CAILLÉ Mathieu, 1<sup>er</sup> adjoint

**Étaient présents** : Mesdames **BODIN** Pascale, **CLERCY** Marie-Annick, **BARRE** Jocelyne, ; **DUQUERROY** Nathalie ; **PASQUET** Ophélie, Messieurs **CAILLÉ** Mathieu, **SAUZET** Pascal.

**Étaient absents** : **M. MERCIER** Jean-Michel, **Mme MILLET** Ghislaine, excusés  
**Mme MERCIER** Stéphanie

Mme MILLET Ghislaine a donné un pouvoir à Monsieur SAUZET Pascal

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Monsieur CAILLÉ demande à l'assemblée de fixer les taux d'imposition pour 2021.

En effet, à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État.

En contrepartie, le taux TFPB (taux foncier sur les propriétés bâties) 2020 du département (17,62%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 25,13 % (soit le taux communal de 2020 : 7,51 % + le taux départemental de 2020 : 17,62%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 17,62%),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2021 et donc de les porter à

- Taux foncier bâti : 25,13 %
- Taux foncier non bâti : 25,45 %

**Produit attendu : 83 186 €**

### **BUDGET 2021**

Monsieur CAILLÉ présente une proposition de budget qui s'équilibre à 316 305 € pour la section de fonctionnement et à 172 354 € pour la section d'investissement.

Le conseil municipal vote le budget tel que présenté.

### **LOCAL CANTINE**

Suite à un projet de restructuration des bâtiments de l'école, le conseil municipal décide de mettre fin à la convention d'occupation temporaire qui avait été signée entre Monsieur CARTIER Jérôme et la mairie pour la cantine.

### **ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021**

Les élections départementales et les élections régionales doivent avoir lieu les 20 et 27 juin prochain, compte tenu du contexte sanitaire et du double scrutin, le bureau de vote sera installé à la salle des fêtes et des adaptations seront nécessaires pour la tenue des scrutins. Le conseil municipal est dans l'attente des informations de la Préfecture.